

Le 12 décembre 2019

Mémoire destiné à : la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse
Présenté par : le Quebec Community Groups Network (QCGN)

- Le QCGN a pris connaissance de rapports anecdotiques de membres de la communauté d'expression anglaise qui révèlent leur difficulté à accéder, en anglais, aux services de première ligne à l'enfance et à la famille ainsi qu'à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), surtout dans les régions à l'extérieur de Montréal.
- On sait que si les familles ne peuvent bénéficier de l'aide de première ligne aux premiers stades des difficultés psychosociales chez les enfants, les jeunes et chez leurs parents, certains problèmes s'intensifieront au point d'exiger l'intervention de la DPJ. De plus, si le comportement du jeune est jugé criminel, il tombera possiblement sous le coup de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.
- Dans le cas des jeunes d'expression anglaise vivant en dehors de Montréal, orientés vers les programmes du Centre de la jeunesse et de la famille Batshaw du CIUSSS Ouest-de-l'Île-de-Montréal, les intervenants ont parfois l'impression qu'ils n'ont eu aucune assistance ou qu'une intervention limitée ne s'est déclenchée que lorsque les services de la DPJ est devenue nécessaire.
- À titre d'exemple, les données de 2015, fournies par la Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie, ont permis de documenter la sous-représentation de jeunes et de familles d'expression anglaise signalés aux services de la DPJ de cette région.
- Les cas dirigés vers les programmes du Centre Batshaw sont en principe soutenus par une collaboration interorganisationnelle, comprenant une intervention auprès des jeunes à Batshaw et une autre avec leur famille de leur région respective. Mais dans la pratique, l'intervention familiale fait souvent défaut, ce qui risque de compromettre les résultats de l'aide offerte à Batshaw, durant et après le placement de ces jeunes.
- Il existe en outre des rapports anecdotiques concernant les difficultés de nature linguistique rencontrées lors d'interventions en raison des capacités limitées de la famille de communiquer en français ou de leur intervenant de parler en anglais. De manière générale, lors d'une intervention psychosociale, l'utilisation de la langue du jeune et de sa famille est susceptible de produire de meilleurs résultats cliniques et de mettre à l'aise les membres de la famille.
- Certaines familles d'expression anglaise sont d'origine ou de culture différentes. Réels ou appréhendés, le racisme, la discrimination ou le manque d'intégration culturelle peuvent venir s'ajouter aux obstacles existants à l'accès aux services en anglais.
- Ces données amènent le QCGN à se demander si, dans les régions à l'extérieur de Montréal, les enfants, les jeunes et leur famille d'expression anglaise ont le même accès aux services d'interventions de première ligne à l'enfant et à la famille et aux services de protection de la jeunesse que leurs homologues francophones. Si les interventions en anglais présentent une lacune, outre le problème de l'efficacité moindre des résultats cliniques, l'accommodement des droits, prévu en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse, peut également poser un problème.

D'ici les audiences de la Commission spéciale prévues au printemps 2020, le QCGN entend se documenter davantage afin de mieux comprendre la situation. L'organisme demande donc qu'il lui soit permis de présenter ses observations dans le cadre des audiences de la Commission.

Parallèlement, si jamais nous constatons la présence d'obstacles qui pourraient entraver davantage l'accès en région aux services en langue anglaise, le QCGN proposera des solutions, et ce, que la Direction de la protection de la jeunesse continue d'être gérée par les CISSS ou CIUSSS actuels ou qu'elle soit soumise à une autre forme de gouvernance.

Le QCGN remercie à l'avance la Commission de l'attention qu'elle portera à ce mémoire.

Les communications portant sur ces sujets ou sur ce mémoire peuvent être adressées à :

Michael Udy
Directeur, Accès aux services de santé et aux services sociaux
514 868-9044, poste 234
michael.udy@qcgnc.ca